

Le 9 mai 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 9 mai 2022, à 19 h 30, à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, François Rousseau et Denis Carignan, formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. La directrice générale, madame Galina Papantcheva, est également présente.

Dix personnes sont présentes.

3. Adoption de l'ordre du jour 2022-05-66

Il est proposé par le conseiller Denis Carignan unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022
5. Rapport des comités et des activités du mois
6. Adoption des comptes payés et à payer
7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
8. Autorisation de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout – 61, rue de l'Exposition
9. Autorisation de branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout – rue des Loisirs
10. Autorisation d'élargissement d'un ponceau au 327, rang du Moulin-Rouge
11. Ajout d'une dalle de béton pour le gazebo près des jeux d'eau
12. Parade de la Fête nationale du Québec
13. Vente de camion GMC du Service incendie
14. Soumission – remplacement de la pompe au poste Caya
15. Voirie – fermeture d'une partie du fossé au 200, rue Carter
16. Cession de terrain – lot 5 230 446
17. Inscription au Congrès annuel de l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) – 2022
18. Centre Richard-Lebeau – remboursement heures de glace
19. Écocentre – demande d'embauche d'une deuxième personne
20. Bibliothèque Lucille-M.-Desmarais – achat de deux ordinateurs
21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022 2022-05-67

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2022 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2022, tel que rédigé.

Adoptée

5. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

**6. Adoption des comptes payés et à payer
2022-05-68**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 30 avril 2022;

CONSIDÉRANT que la greffière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 263 354,61 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 30 avril 2022 totalisant 90 129,91 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du *Centre Richard-Lebeau* en date du 30 avril 2022 totalisant 19 401,50 \$;
- D'approuver le remboursement des taxes municipales en date du 30 avril 2021, au montant de 303,35 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 30 avril 2022 totalisant 153 519,85 \$ et d'en autoriser le paiement par la greffière, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

**7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
2022-05-69**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du *Comité consultatif aux loisirs et à la culture*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu d'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

NOM	RÉSERVE	MONTANT	Raisons / commentaires
Boucher, Mikael	RÉSERVE	1 036.13 \$	Pâques 726.95\$ jeudi chanson 142.68\$ St-Jean 111\$ Fête voisins 55.50\$
Leclerc, Marie-Kim	RÉSERVE	97.16 \$	Pâques
AFEAS St-Léonard-d'Aston	RÉSERVE	100.00 \$	Aide financière
Croco Promo	RÉSERVE	2 799.64 \$	Fête des voisins
Lacharité, Claudia	RÉSERVE	60.93 \$	Pâques (déjà remb.)
Golf Le Pro	RÉSERVE	1 200.00 \$	Aide financière
Total		5 293.86 \$	

Adoptée

**8. Autorisation de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout – 61, rue de l'Exposition
2022-05-70**

CONSIDÉRANT la demande de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout de

madame Suzanne Richard et monsieur Robert Allyson;

CONSIDÉRANT que ledit lot n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu :

- D'autoriser, sous la supervision du personnel des travaux publics, le branchement des services d'aqueduc et d'égout pour le 61, rue de l'Exposition;
- De facturer aux propriétaires les frais de branchement de 2 500 \$ pour ces travaux.

Adoptée

**9. Autorisation de branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout – rue des Loisirs
2022-05-71**

CONSIDÉRANT la demande de branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout de monsieur Yves Baril pour le lot 6 285 757;

CONSIDÉRANT que ledit lot n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'autoriser, sous la supervision du personnel des travaux publics, deux branchements aux services d'aqueduc et d'égout situés sur la rue des Loisirs, sur le lot 6 285 757;
- De facturer aux propriétaires les frais de branchement de 5 000 \$ pour ces deux branchements.

Adoptée

**10. Autorisation d'élargissement d'un ponceau au 327, rang du Moulin-Rouge
2022-05-72**

CONSIDÉRANT que monsieur Mathieu Fleurent, désire élargir un ponceau d'accès au 327, rang du Moulin-Rouge;

CONSIDÉRANT que la propriétaire du terrain, madame Christiane Bergeron, autorise monsieur Fleurent à faire lesdits travaux sur sa propriété;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privées et aux travaux de creusement et/ou nettoyage de fossés qui exige l'autorisation du conseil municipal avant de procéder aux travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'autoriser monsieur Mathieu Fleurent à élargir le ponceau qui donne accès au 327, rang du Moulin-Rouge;
- Que les travaux devront être exécutés conformément au Règlement numéro 2011-04 relatif aux entrées privées et aux travaux de creusement et/ou nettoyage de fossés et sous la supervision de l'inspecteur municipal.

Adoptée

**11. Ajout d'une dalle de béton pour le gazebo près des jeux d'eau
2022-05-73**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite installer un gazebo près des jeux d'eau au Centre Richard-Lebeau et qu'une dalle de béton doit être coulée au préalable;

CONSIDÉRANT la soumission de Lambert & Grenier inc., pour une dalle de 75 m², au coût de 12 150 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu d'accepter la soumission de Lambert & Grenier inc., pour une dalle de 75 m², au coût de 12 150 \$, taxes en sus.

Adoptée

12. Parade de la Fête nationale du Québec
2022-05-74

CONSIDÉRANT que le défilé de la Fête nationale du Québec aura lieu dans la soirée du 24 juin prochain et que celui-ci empruntera les rues Germain, Beaudoin, Principale, de la Station, Fleury, des Forges, Dubé et Alie;

CONSIDÉRANT que des autorisations sont nécessaires pour le Service d'intervention d'urgence civile du Québec (SIUCQ) en lien avec la gestion de cette activité;

CONSIDÉRANT que monsieur Mikael Boucher, coordonnateur aux loisirs et à la culture, sera le responsable de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Rousseau et unanimement résolu :

- D'autoriser la SIUCQ à assurer la sécurité du périmètre du défilé lors de la fête nationale du Québec le 24 juin prochain;
- De nommer monsieur Mikael Boucher, coordonnateur aux loisirs et à la culture, à titre de responsable de cet événement;
- Que le coordonnateur aux loisirs et à la culture supervise le tout afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée

13. Vente de camion GMC du Service incendie
2022-05-75

CONSIDÉRANT que le camion GMC C85 2003 n'est plus en service puisqu'il ne répond plus aux normes actuelles de sécurité incendie et qu'il n'est d'aucune utilité pour les besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de Machinerie Clément Chauvette au montant de 4500 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'accepter l'offre d'achat de Machinerie Clément Chauvette au montant de 4500 \$, taxes en sus, pour le camion GMC C85 2003 ayant comme NIV 1GDP8E1E93F518541;
- De procéder à la vente dudit véhicule et d'autoriser la directrice générale et/ou la greffière à signer les documents inhérents à cette transaction.

Adoptée

14. Soumission – remplacement de la pompe au poste Caya

2022-05-76

CONSIDÉRANT que la pompe du poste Caya des eaux usées est brisée et qu'une réparation s'avère très onéreuse versus l'achat d'une pompe neuve;

CONSIDÉRANT que la soumission de Danovar inc. pour la réparation de la pompe Flyght est au montant de 12 850 \$, taxes en sus, et que l'achat d'une neuve s'élève à 17 500 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT qu'il serait plus avantageux de procéder au remplacement de ladite pompe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu d'autoriser l'achat de ladite pompe auprès de Danovar inc. au coût de 17 500 \$, taxes en sus.

Adoptée

15. Voirie – fermeture d'une partie du fossé au 200, rue Carter
2021-05-77

CONSIDÉRANT qu'une partie de la rue Carter s'affaisse au niveau de l'accotement et qu'il y a lieu de procéder au remplissage du fossé situé en face du 200, rue Carter;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées afin d'obtenir les produits nécessaires à la réalisation des travaux;

- Centre du ponceau Courval inc. : 22 057,95 \$, taxes incluses
- Vivaco groupe coopératif : 20 157,23 \$, taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de procéder à l'achat des pièces nécessaires auprès de Vivaco groupe coopératif au montant de 20 157,23 \$, taxes incluses.

Adoptée

16. Cession de terrain – lot 5 230 446
2022-05-78

CONSIDÉRANT que le lot 5 230 446 (3 090,7 m²), appartenant à la Municipalité entrave une partie de la propriété de monsieur Omer Doucet et de celle de monsieur Jacques Beauchemin, les deux situés en bordure de la route 155;

CONSIDÉRANT que ce lot n'est d'aucune utilité pour la Municipalité vue sa superficie mais que la cession dudit lot permettrait aux propriétaires d'avoir des propriétés uniformisées;

CONSIDÉRANT que tous les frais inhérents à cette transaction seront payés par les propriétaires contigus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- De mandater Me Dominique Lauzière afin de procéder à cette transaction et tout autre professionnel nécessaire à la réalisation de ce projet;
- Que tous les frais inhérents soient défrayés par monsieur Omer Doucet et monsieur Jacques Beauchemin;
- Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston tout document requis pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée

17. Inscription au Congrès annuel de l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) – 2022
2022-05-79

CONSIDÉRANT le Congrès annuel de l'ADMQ dont le coût d'inscription s'élève à 619,72 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la Municipalité dispose d'un poste budgétaire à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inscrire audit Congrès, la greffière de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'autoriser l'inscription de la greffière de la Municipalité au Congrès de l'ADMQ 2022 pour la somme de 619,72 \$, taxes incluses;
- De défrayer les frais inhérents audit Congrès.

Adoptée

18. Centre Richard-Lebeau – remboursement heures de glace
2022-05-80

CONSIDÉRANT que les mesures sanitaires en lien avec la pandémie de COVID-19 ont restreint les heures de glace au Centre Richard-Lebeau;

CONSIDÉRANT que certaines ligues ont demandé un remboursement pour les heures de glace déjà payées;

CONSIDÉRANT que la somme totale à rembourser s'élève à 6 501,86 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu de procéder au remboursement des heures de glace déjà payées aux ligues suivantes :

- Alain Hébert 1000,29 \$
- Ligue des 50 ans 1000,29 \$
- Matthew Arel 4 501,28 \$

Adoptée

19. Écocentre – demande d'embauche d'une deuxième personne
2022-05-81

CONSIDÉRANT que de nouvelles normes sont en vigueur en lien avec l'écocentre et que celles-ci nécessitent plus de gestion;

CONSIDÉRANT que l'écocentre de Saint-Léonard-d'Aston est le deuxième écocentre le plus en demande sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska et que certaines municipalités emploient plus d'une personne afin de répondre aux besoins de leur écocentre;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander à la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour Nicolet Yamaska (RIGIDBNY) la possibilité d'embaucher une deuxième personne à l'écocentre de Saint-Léonard-d'Aston;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Rousseau et unanimement résolu de demander à la RIGIDBNY d'autoriser l'embauche d'une deuxième personne à notre écocentre et de défrayer le salaire de celle-ci.

Adoptée

**20. Bibliothèque Lucille-M.-Desmarais – achat de deux ordinateurs
2022-05-82**

CONSIDÉRANT que les ordinateurs à la bibliothèque qui servent à la recherche et à la navigation sur internet sont désuets;

CONSIDÉRANT que l'achat de nouveaux postes serait possible pour un montant variant entre 500 \$ et 1000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de les remplacer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu de procéder à l'achat de deux ordinateurs de remplacement pour les postes destinés aux usagers de la Bibliothèque Lucille-M.-Desmarais, pour un coût maximal de 1000 \$, pour les deux appareils.

Adoptée

21. Période de questions

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

**22. Levée de l'assemblée
2022-05-83**

Il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu de lever la séance à 20 h.

Laurent Marcotte, maire

Galina Papantcheva, directrice générale